



# LE P'TIT MARCILLÉ

Bulletin d'informations municipal

N° 8 - AOUT 2023

## FAITES VOS JEUX !



La municipalité est heureuse de vous présenter une nouvelle aire de jeux et de loisirs installée dans le parc derrière la salle des Fêtes de Pouffonds, suite à la construction du terrain multisports (Citystade) et la réalisation d'une nouvelle structure de jeux. Un terrain de pétanque vient compléter le dispositif.

Alors... faites vos jeux !



Chers concitoyens, chers amis,

L'année 2023 est une année difficile pour les ménages avec une inflation très forte qui va se répercuter aussi sur vos feuilles d'impôts fonciers.

En effet, la première hausse est due à l'augmentation des bases fiscales de 7.1% définie par l'Etat et la seconde est liée à l'augmentation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) votée par la communauté de communes Mellois en Poitou.

Le sigle TEOM pourrait laisser penser que la taxe est seulement sur l'enlèvement des ordures ménagères, ce qui n'est pas du tout le cas. Cette taxe englobe le ramassage, le traitement et le recyclage, les déchetteries ainsi que les déchets verts. La taxe de l'Etat sur les ordures ménagères destinées à l'enfouissement a doublé en quelques années, d'où l'intérêt de bien trier pour diminuer les volumes. Il en va de la responsabilité de chacun, sinon la hausse se poursuivra.

Le conseil municipal a voté son budget début avril sans augmentation des trois taxes. Nous avons cette année axé nos efforts sur des investissements importants : le terrain multisports (ou Citystade) est terminé pour un coût de 75 680 € TTC et il est prévu en cette fin d'année l'agrandissement du préau de la Tonnelle. L'appel d'offre aux entreprises sera déposé fin juillet. Le coût de l'opération est estimé à 250 000€ TTC. Des travaux de voirie ont aussi été réalisés.

En ce qui concerne la communauté de commune Mellois en Poitou, le projet de territoire a été voté et lancé, le déploiement du nouveau mode de collecte des ordures ménagères se termine avec des résultats encourageants sur les secteurs déployés (lezéen, cellois et cœur du Poitou) même si des réajustements sont parfois nécessaires. Le PLUiH est toujours en cours d'élaboration.

Du côté des finances intercommunales, le résultat du budget général est correct, d'autres budgets s'équilibrent en puisant dans les réserves, surtout le budget TEOM où une augmentation des taux est obligatoire.

Le travail effectué sur le pacte fiscal et financier pour corriger les inégalités fiscales entre les anciennes communautés de communes (dues en partie par le transfert de la compétence scolaire en fiscalité additionnelle par l'ancienne communauté du Mellois) a échoué. En effet, un tiers des communes concernées a voté contre ou ne l'a pas voté. Cette correction devait se traduire par une baisse des attributions de compensation et ce sont les conseils municipaux des communes concernées qui prennent la décision.

Cet échec a eu pour conséquences de maintenir un climat dégradé au sein de Mellois en Poitou ainsi que la démission du président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

À la suite de cela j'ai été élu à la présidence de cette commission.

Un parc éolien concernant notre commune ainsi que celles de Fontivillié et Alloinay est à l'étude et va être déposé en Préfecture dans peu de temps. Les trois conseils municipaux sont opposés aux implantations d'éoliennes, refusant d'alimenter davantage le sentiment de saturation visuelle paysagère qui caractérise désormais nos campagnes. La commune de Marcillé est concernée par une éolienne, ce qui ferait un apport en fiscalité relativement faible mais c'est le préfet qui a le pouvoir de décision. Une association est en cours de création sur la commune pour s'opposer au projet.

Tous les détails des comptes, budgets et informations sont développés dans ce journal, je vous souhaite une bonne lecture et vous dis à bientôt.

*Le maire, Eric BERNARD*

# Le budget communal

**BUDGET**



Le budget 2023 a été voté le 4 avril par le conseil municipal, Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté :

⇒ de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

⇒ de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région et de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## • LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

### ♦ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent **590 540 €**.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- les impôts locaux
- les dotations versées par l'Etat
- les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

#### ⇒ **La fiscalité**

Le budget est voté sans augmentation des taux des impôts locaux pour 2023. Seule l'augmentation des bases fait grossir le produit.

#### ⇒ **Les dotations de l'Etat.**

Les dotations de l'Etat s'élèvent à **237 164€**, identiques par rapport à l'an passé.

### ♦ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les coûts des compétences exercées par des syndicats, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer, les amortissements et les atténuations de produits (FNGIR).

Les charges de personnel représentent **25.91%** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent **554 272.76€**

Cette année, nous avons les postes de dépenses d'énergie qui augmentent ainsi que les charges de personnels dues à l'augmentation du point d'indice. Les charges réelles sont inférieures aux recettes réelles ce qui permet de rembourser le capital des emprunts.

### LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Montant
Produits des services	12 800.00 €
Impôts et taxes	217 177.00 €
Dotations et subventions	250 563.00 €
Autres produits de gestion	110 000.00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>590 540.00 €</b>
Reprises sur amortissement	11 840.00 €
Excédent reporté	647 430.66 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>659 270.66 €</b>
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 249 810.66 €</b>

### LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Montant
Charges à caractère générale	204 026.76 €
Charges de personnels	153 000.00 €
Autres charges de gestion	145 720.00 €
Charges financières	7 600.00 €
Atténuation de produits (FNGIR)	39 426.00 €
Dotations aux provisions pour risque	1 000.00 €
<b>Total charges réelles</b>	<b>554 272.76 €</b>
Dotations aux amortissements et provisions	45 537.90 €
Virement à la section d'investissement	650 000.00 €
<b>Total charges d'ordre</b>	<b>695 537.90 €</b>
<b>Total charges de fonctionnement</b>	<b>1 249 810.66 €</b>

## • LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule ...

### ♦ Les recettes d'investissement

On trouve les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

### ♦ Les dépenses d'investissement

Il s'agit des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité, notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Sont concernés des équipements dans les cimetières, la pose d'une climatisation à la maison d'assistants maternels, l'éclairage du parking de la salle des fêtes de POUFFONDS, le changement de l'éclairage dans les bâtiments publics, des travaux d'isolation, du mobilier et travaux de rénovation du site d'été de la Tonnelle ainsi que le terrain multisports.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Montant
Excédent reporté	18 086.57 €
Virement section fonctionnement	650 000.00 €
Amortissements, provisions	45537.90 €
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>713624.47 €</b>
Dotations fonds divers	39 113.43€
Emprunts et dettes	2 500.00 €
Subventions d'investissement	23 000.00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>64 613.43 €</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>778 237.90€</b>

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Reste à réaliser	Montant	Total
Reprise sur amortissement		11 840.00 €	11 840.00 €
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>11 840.00 €</b>	<b>11 840.00 €</b>
Remboursement d'emprunt		40 350.00 €	40350.00 €
Immobilisation incorporelle		5 890.00 €	5 890.00 €
Immobilisation corporelles	6 200.00 €	138 500.00 €	144 700.00 €
Site de la Tonnelle	35 000.00 €	280 000.00 €	315 000.00 €
Autres projets		260 457.90 €	260 457.90 €
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>41 200.00 €</b>	<b>725 197.90 €</b>	<b>766 397.90 €</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>41 200.00 €</b>	<b>737 037.90 €</b>	<b>778 237.90 €</b>

## Conclusion

Cette année le conseil municipal continue d'entretenir son patrimoine public ainsi que ses locatifs, le fond de roulement de la commune permet d'investir sans ébranler la structure financière et sans avoir recours à l'emprunt.

## *Un point sur les travaux et investissements*



### • Travaux prévus l'an dernier et réalisés cette année :

- => Achat de 3 cases au columbarium du cimetière de Pouffonds **5 000 € TTC**
- => Pose d'une climatisation à la Maison d'Assistants Maternels **7 140 € TTC**

### • Travaux prévus cette année :

- ♦ A la salle des fêtes de Pouffonds :
  - => Changement des luminaires par des Leds **6 243 € TTC**
  - => Eclairage extérieur **4 090 € TTC**
  - => Vidéo projecteur **3 380 € TTC**

- **Autres travaux et investissements en cours ou à venir**

=> Changement luminaires mairie de Marcillé	3 110 € TTC
=> Travaux logements locatifs	20 000 € TTC
=> Réfections toitures	10 000 € TTC
=> Isolation et changement d'ouvertures annexe cuisine salle Saint Génard	24 000 € TTC
=> Achat benne 3 points	1 000 € TTC

- **Voirie**

=> Travaux route du Vignolet	5 280 € TTC
=> Travaux route de Lié	10 430 € TTC
=> Participation à 50% de la réserve incendie de Bauvais	5 900 € TTC

- **Terrain multisports (Citystade)**

=> Terrassement empierrement	8 000 € TTC
=> Tapis enrobé	11 000 € TTC
=> Structure	56 680 € TTC

- **Réhabilitation Tonnelle (Prévisions)** 250 000 € TTC

Le budget est construit sans compter les subventions.

**=> Prévisions subventions :**

= Terrain multisports : de 0% à 50% du HT

**=> Subventions accordées**

= Changement luminaires : 5 000 € par le SIEDS

= La Tonnelle : 40% du HT Etat DETR = 81 579,20 € / Département = 43 158 €

## • UN NOUVEL EQUIPEMENT SPORTIF : LE CITYSTADE DE MARCILLE !

A la suite d'une demande des élèves de l'école de Pouffonds, et afin de mettre à disposition une nouvelle structure sportive à Marcillé à destination de la population, le conseil municipal a décidé de répondre favorablement à la sollicitation d'installation d'un terrain multisports, autrement appelé « Citystade », à proximité de la salle des Fêtes de Pouffonds.

Les travaux ont eu lieu au printemps et les enfants ont pu profiter de cet équipement en fin d'année scolaire, mais aussi durant la fête des écoles qui a eu lieu le 25 juin dernier.

Le SIVU de voirie de Chef-Boutonne a assuré les travaux de terrassement, et de réalisation de la plateforme destinée à accueillir la structure.

L'entreprise CAMMA Sports a été sélectionnée afin de réaliser et installer la structure complète.

Ces travaux ont été aussi l'occasion pour les personnels communaux d'installer une nouvelle structure de jeux à destination des plus jeunes.

Ainsi, le site de la salle des fêtes de Pouffonds dispose désormais d'une aire de loisirs propices à des moments de rencontres et de convivialité.

Le Citystade est un espace ouvert destiné à accueillir du public à des fins sportives et de loisirs. Parmi les activités possibles : le football, le handball, le basket-ball, le hockey sur gazon, le tennis, le volleyball, le badminton (filet à disposition durant les temps scolaires), l'athlétisme avec une piste de course. Le matériel (ballons, balles, raquettes etc...) sont à prévoir par les utilisateurs.

A venir, le terrain de pétanque réalisé l'année dernière devra aussi faire l'objet d'une révision afin de permettre aux boulistes d'exprimer au mieux leurs talents !



## • LA TONNELLE DE SAINT GENARD SE REFAIT UNE BEAUTE !

Le site de la Tonnelle connu pour sa bache blanche et verte va d'ici quelques mois se refaire une beauté.

La municipalité a en effet décidé de rendre pérenne ce lieu de plus en plus sollicité l'été avec un habillage permanent, où le bois prédominera pour une belle intégration paysagère sur ce site remarquable de notre commune.

Un système d'ouvertures latérales restera de mise afin d'aérer ou de refermer l'ensemble quand nécessaire, et garder l'esprit d'espace ouvert.

L'ensemble de la structure sera repensé pour permettre une plus grande fonctionnalité et une meilleure utilisation de l'espace intérieur (cuisine ouverte sur la salle et sur l'extérieur côté barbecue, salles de rangement, toilettes attenants...).

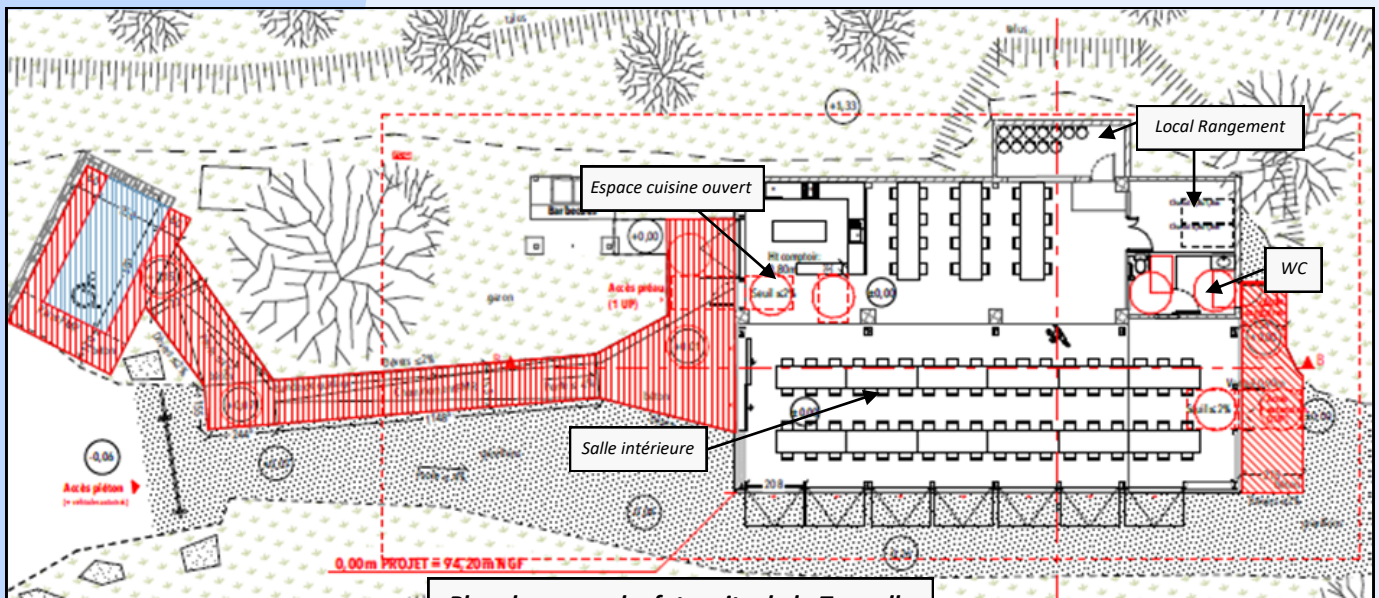
Une extension en dur est prévue à l'arrière du bâtiment, pour créer un espace toilettes et permettre un agrandissement de la salle, compensant la perte de surface liée à l'espace cuisine.

Les équipements resteront sommaires afin de préserver le caractère de site d'été. Il ne s'agit en aucun cas de mettre le site en concurrence avec les salles des fêtes de Marcillé.

Les travaux débuteront en cette fin d'année et le site devrait être opérationnel pour le printemps 2024.



Vue virtuelle du futur site de la Tonnelle



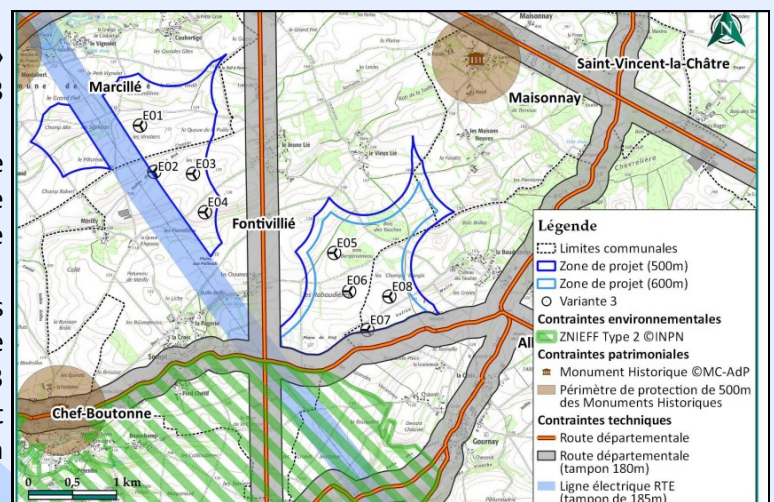
Plan de masse du futur site de la Tonnelle

## • UN PROJET D'IMPLANTATION EOLIENNE SUR LA COMMUNE.

Un projet éolien « Le parc des Rabaudières » est en cours, porté par l'entreprise Volkswind, sur 3 communes du territoire : Marcillé, Fontivillié et Alloinay

Le conseil municipal se positionne contre ce projet qui ne fera que rajouter de la saturation visuelle à nos espaces déjà largement dominés par pléthore de mâts éoliens, plus ou moins frontaliers.

Dans ce contexte, les 3 municipalités ont reçu les protagonistes du projet et ont fait part de leur refus de voir s'installer 8 éoliennes dont 1 sur notre commune, 3 sur Fontivillié et 4 sur Alloinay. Un collectif citoyen se met en place pour manifester son opposition. Malgré cela, la Préfecture aura le dernier mot dans ce dossier.



- Un site est à disposition pour toute information : [parc-eolien-rabaudières-mellois.fr](http://parc-eolien-rabaudières-mellois.fr)

- Un résumé non technique d'étude d'impact est consultable en mairie aux horaires d'ouverture.

## LE PROJET DE TERRITOIRE : MELLOIS EN POITOU EN 2030.



La communauté de communes Mellois en Poitou s'est dotée, le 25 mai 2023, de son premier Projet de territoire.

Celui-ci adopte une stratégie orientée vers une ruralité attractive et solidaire, engagée dans la transition écologique et s'organise, de manière transversale et coopérative, autour de cinq chantiers d'actions pour répondre aux défis qui se posent à nous et aux générations à venir.

Le Projet de territoire donne un cap à suivre et souhaite fédérer les différents acteurs au service du territoire (communes et communauté de communes, associations et entreprises du territoire, institutions supra-locales et voisines, Conseil de développement).

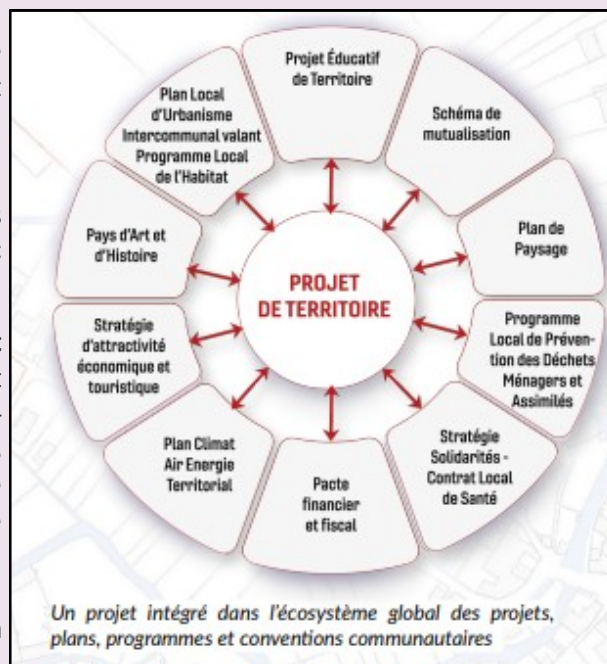
C'est un axe charnière autour duquel seront construites les futures politiques, l'organisation communautaire et les relations avec les partenaires. Le projet s'articule en plan d'actions.

Son élaboration revêt un caractère volontairement participatif, impliquant les élus du territoire, municipaux et communautaires, mais aussi les partenaires institutionnels, socio-économiques et associatifs, le Conseil de développement et les habitants. Ainsi, plus d'une vingtaine de rencontres collectives ont été organisées dans tous les bassins de vie du territoire depuis octobre 2021 réunissant près de 600 personnes. Les habitants avaient aussi la possibilité de répondre à un questionnaire.

Il s'agissait à travers ce travail d'écriture d'aboutir à la **définition d'une vision commune du territoire que nous voulons habiter en 2030**. Les participants étaient invités à se projeter en 2030 et à formuler des orientations.

Cela a permis de construire la stratégie du projet, qui donne les grandes lignes à suivre pour les années à venir.

La démarche participative a également abouti à **l'inscription du territoire dans une dynamique d'adaptation aux changements climatiques et environnementaux, enjeu prioritaire des années à venir**. C'est cette trajectoire souhaitée qui a orienté l'écriture du plan d'actions du projet, décliné en 5 chantiers complémentaires, couvrant toutes les politiques locales et tous les pans de la vie, comme présentés ci-dessous :

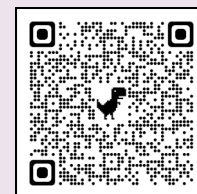


### UNE MISE EN ŒUVRE COOPÉRATIVE

#### Les 5 chantiers du Projet de territoire Mellois en Poitou 2030

- ▶ Renforcer les richesses paysagères, favoriser la protection des écosystèmes, milieux et ressources naturelles
- ▶ Déployer une stratégie agricole et alimentaire au service du territoire et de sa population
- ▶ Revitaliser les villes et villages : des espaces partagés et un habitat de qualité adapté aux besoins
- ▶ Développer les itinérances : mobilité et déploiement des services dans un territoire multipolaire
- ▶ Faire rayonner le territoire : une ruralité partagée autour d'une culture commune

Pour plus d'informations sur le Projet de Territoire, vous pouvez scanner le QR-Code ci-dessous :



Maintenant élaboré et rédigé, le Projet de Territoire Mellois en Poitou 2030 doit vivre et se manifester au quotidien, être animé par et pour chaque personne du territoire. Il s'agit de se laisser la liberté de proposer, créer et porter des actions qui incarneront les ambitions de ce projet.

## • LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES EVOLUE.

Depuis quelques semaines, le ramassage des ordures ménagères ne se fait plus à votre domicile, mais via des bacs de collectes collectifs disposés à proximité d'un groupe d'habitations.

Les emplacements choisis sont à titre expérimental et peuvent être amenés à évoluer selon les remontées des usagers sur le terrain. Il est préconisé d'échanger avec ses voisins sur le sujet avant toute volonté de remise en cause de l'emplacement, pour permettre de trouver un terrain d'entente profitable à tous, et d'en avvertir si possible la mairie une fois le nouvel emplacement déterminé.

### ♦ Quelles sont les règles applicables au nouveau mode de collecte ?

Le nouveau mode de collecte harmonisé à l'ensemble du territoire se compose comme suit :

**Bac collectif**  
**par groupement d'habitations**  
pour les ordures ménagères et les emballages



**Conteneurs**  
**en point d'apport volontaire**  
pour les papiers et le verre



Les conteneurs pour les emballages resteront à disposition.



Les volumes sont étudiés selon le nombre d'habitations desservies, le pointage des présentations d'ordures ménagères et la fréquence de collecte. Chaque bac ou conteneur est dédié à un type de déchets et signalé par un autocollant sur le couvercle. Aucun autre déchet que ceux inscrits sur le conteneur ne doit être déposé à l'intérieur.

Le code couleur pour le tri des déchets sera le suivant pour les nouveaux bacs : **jaune** pour les emballages recyclables, **bleu** pour les papiers, **vert** pour le verre, **gris** pour les ordures ménagères. Seuls les couvercles et opercules des conteneurs seront colorés. Les bacs vert ou marron, déjà en place, seront conservés à l'identique dans un premier temps et remplacés au fur et à mesure de l'usure et des casses.

### ♦ Quels types de déchets pour chaque collecteur ?

**Ordures ménagères résiduelles**  
En sac  
↓  
Bac noir (ou anciens bacs marron ou vert)

**Emballages**  
En vrac  
↓  
Bac jaune

**Papier**  
En vrac sans films plastique  
↓  
Conteneur bleu

**Verre**  
En vrac sans bouchons ni couvercles  
↓  
Conteneur vert

**Il est strictement interdit de déposer des sacs ou déchets en vrac au pied des conteneurs. Chaque déchet doit être déposé dans le bon contenant de tri, selon les consignes affichées.**

Pour plus d'informations sur le nouveau mode de collecte, vous pouvez scanner le QR-Code ci-dessous :

### **Pour tout renseignement :**

Direction prévention et gestion des déchets 32, route de Beausoleil - 79500 Melle

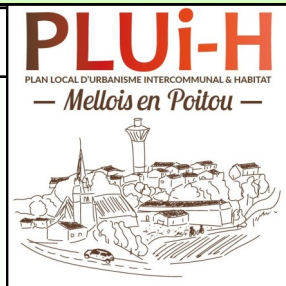
Tél : 05 49 27 56 79 Mail : [preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr](mailto:preventiongestiondechets@melloisenpoitou.fr)

Site Web : [www.melloisenpoitou.fr](http://www.melloisenpoitou.fr)

Source : Communauté de Communes Mellois en Poitou



## • AVANCEMENT DU PLUi-H DE MELLOIS EN POITOU



Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui contient les règles d'urbanisme s'appliquant à l'échelle d'une intercommunalité. Le PLUi est un document stratégique qui comprend un projet global d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 années à venir. Ce projet d'aménagement est traduit en règles d'urbanisme sur lesquelles reposent les autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire et les autorisations de travaux.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de son côté est un document qui définit la politique locale de l'habitat dont le principe est de répondre aux besoins des habitants en logements. Le PLH comprend un volet stratégique qui s'applique pour une durée de 6 ans. Ce volet stratégique est décliné en un programme d'actions. Le PLUi tenant lieu de PLH, ou **PLUi-H**, est une combinaison de ces deux documents.

**État d'avancement** / L'étude du PLUi-H a démarré au mois de mars 2022.

La phase d'élaboration du Diagnostic a pris fin en janvier 2023. Celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) se déroule depuis le premier semestre 2023.

*Une contribution citoyenne est disponible en scannant le QR-Code ci contre :*



## • INFORMATIONS DU SYNDICAT D'EAU

### **=> Travaux du syndicat d'eau 4B sur la commune de Marcillé :**

D'ici la fin de l'année 2023, le Syndicat va réaliser un important chantier de renouvellement de réseau de distribution entre Melle et Marcillé.

Les travaux consisteront à renouveler 3.6 km de canalisations et 11 branchements individuels entre le lieu-dit Les Bouchardières sud et le château des Ouches en passant par Melzéard d'une part et entre le château de Bonneuil et le lieu-dit Lavaud d'autre part.

Les canalisations à renouveler datent des années 70 et sont constituées de PVC, matière aujourd'hui connue pour libérer une molécule indésirable dans l'eau potable (le CVM ou Chlorure de Vinyle Monomère) lorsque cette dernière y séjourne trop longtemps. Une purge automatique destinée à augmenter la circulation de l'eau dans le réseau et ainsi garantir la qualité de l'eau distribuée aux abonnés avait été installée par le Syndicat pour pallier temporairement ce problème. Les canalisations seront renouvelées en fonte et la purge automatique sera désinstallée à l'issue des travaux.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise M'RY basée à Parthenay, pour un montant de 348 316 € HT et s'étaleront sur 4 mois, sur la fin de l'année 2023.

Les abonnés concernés par le renouvellement de leur branchement d'eau seront informés individuellement par le Syndicat du début des travaux puis des raccordements du nouveau réseau.

Le Syndicat a également renouvelé 370 mètres de canalisation et un branchement au lieu-dit Bauvais. Les travaux ont été réalisés par la SAUR pour un montant de 37 030 € HT. Dans ce même secteur, le Syndicat a récemment installé et mis en service une nouvelle outre de 60 m<sup>3</sup> pour assurer la défense incendie du lieu-dit. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise BERNARD TPGT pour un montant de 11 700 € HT, dont 50% restent à la charge de la commune. Une autre réserve de 60 m<sup>3</sup> est prévue au Chalandray début 2024 et il restera 6 réserves de 60m<sup>3</sup> et 4 de 120m<sup>3</sup> à réaliser avec la participation de la commune à hauteur de 50%

En 2022, le Syndicat 4B a distribué 44 680 m<sup>3</sup> d'eau potable auprès de 397 abonnés de la commune et assure également la compétence défense incendie pour le compte de la commune depuis 2019.

### **=> Mensualisation des factures d'eau :**

Pour régler votre facture d'eau, le Syndicat 4B vous propose plusieurs modes de paiement (chèque, carte bancaire, prélèvement ponctuel, virement, etc.). Mais savez-vous que vous pouvez également payer mensuellement votre facture ?

La mensualisation vous permet d'étaler le paiement de votre facture sur 10 mois et d'éviter les risques d'oubli ou de retard de paiement. Vous n'aurez plus de règlement à envoyer donc plus de frais d'affranchissement et vous connaîtrez à l'avance le montant exact et la date de prélèvement.

Pour en bénéficier, il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'accueil du Syndicat par téléphone au **05 49 07 74 31** ou bien par mail ([accueil@syndicat4b.fr](mailto:accueil@syndicat4b.fr)). Vous recevrez alors un contrat à remplir et à retourner au Syndicat 4B accompagné d'un RIB **avant le 10 décembre 2023**.

Un échéancier vous sera ensuite envoyé en début d'année pour vous indiquer le montant des 9 prélèvements prévus qui s'effectueront le 10 de chaque mois, de février à octobre. Ces échéances seront basées sur 90% de la consommation de l'année précédente (sauf consommation exceptionnelle). Une facture de solde vous sera ensuite envoyée en fin d'année après le relevé de votre compteur d'eau.



## • LA JOURNEE CITOYENNE



Depuis quelques années maintenant, la municipalité met en place au moins une fois par an une journée citoyenne sur la commune de Marcillé. Celle-ci consiste à fédérer les bonnes volontés à l'entretien, la rénovation ou au nettoyage collectif de sites de la commune ou encore pour la réalisation de projets de construction d'intérêt collectif.

En octobre dernier, plusieurs chantiers avaient été mis à l'honneur, avec une participation de plus de 30 citoyens bénévoles :

=> **La fabrication d'un abri bus en bois** à l'entrée du lotissement des Brousses.



=> **La réalisation d'un terrain de pétanque** sur le site jouxtant la salle des fêtes de Pouffonds.



=> **Le nettoyage du cours d'eau** de la Berlande à Saint Génard.



Le midi est consacré à un pique-nique suivi d'un après-midi convivial autour de jeux de société, palets, pétanque, mini-golf ou encore partie de pêche à l'étang sur le site de la Tonnelle.

Nous remercions nos cantonniers Sylvain et Manu qui interviennent en amont de ces journées ou après celles-ci pour nous aider à la préparation ou à la finition des travaux prévus, ainsi que tous les participants à cette journée. Merci enfin à M. Philippe DUPE pour ses précieux conseils et son aide dans la réalisation de l'abri bus.

La prochaine journée citoyenne aura lieu le 1er week-end d'octobre.

## • LE REPAS DES AINES

Le samedi 26 novembre se tenait comme chaque année le repas des aînés où sont conviés les habitants de la commune de Marcillé de plus de 65 ans. Ils étaient près de 100 à être réunis dans la salle des fêtes de Pouffonds pour un moment de partage et de convivialité, tandis que la France affrontait le Danemark lors des rencontres de la coupe du monde de football, que la France remporta 2 à 1 !

## • LES CEREMONIES DU SOUVENIR



Le 11 Novembre et le 8 mai sont deux dates importantes chaque année qui permettent d'honorer la mémoire des enfants de la commune morts pour la France, en se rassemblant aux monuments aux morts de Pouffonds et de Saint-Génard.

Pour le 11 Novembre 2022, quelques enfants de l'école de Pouffonds, accompagnés de leur maitresse Mme Sophie RAPITEAU étaient présents pour lire des lettres émouvantes de Poilus, relatant la dureté et l'horreur du conflit de la 1ère guerre mondiale, dont l'armistice fut signé 104 ans auparavant.



Le 8 mai 2023 célébrait les 78 ans de la Victoire des Alliés sur le régime nazi en 1945.



Quelques habitants se sont rassemblés au cours de ces deux matinées pour assister au dépôt d'une gerbe autour de M. le Maire Eric BERNARD et quelques membres du conseil, de M. Guy BOUFFARD, Président de la section locale de l'Union Départementale des Combattants Républicains UDCR, et de M. André LAROCHE, Porte-drapeau.

Pour le 8 mai, M. Jean-François CHAUVET, 1er adjoint de la commune a accepté d'endosser le rôle de Porte-drapeau, pour seconder M. LAROCHE.

Un pot de l'amitié et un repas organisé conjointement par l'association des Anciens Combattants et la municipalité ont eu lieu ensuite à la salle des fêtes de Saint Génard.



## • LES 6 HEURES DE LA TONNELLE : UN SUCCES GRANDISSANT !



Le 8 avril 2023 se déroulait la 2<sup>ème</sup> édition des 6 heures de la Tonnelle. Même schéma que la première édition, de 13h à 19h, 200 coureurs (appelés traileurs) se sont dépassés sur une boucle de 3 km autour du site de la Tonnelle pendant 6 heures, soit en solo, soit par équipe de 3 ou par équipe de 6. Cette manifestation était cette année organisée par l'Union Athlétique Cantonale Briouxaise. Le club de course à pied a repris le projet à la suite des créateurs de la course, avec l'aide de trois jeunes qui étaient à l'origine de l'événement l'an passé. Pour rappel la 1<sup>ère</sup> édition constituait l'aboutissement d'un projet tutoré de 8 étudiants de la Faculté des Sciences du Sport de Poitiers. Mais c'est aussi un événement qui rassemble, autour du sport mais aussi d'un marché de producteurs : quelques stands ont été ainsi installés en marge de la course à destination des visiteurs venus pour l'occasion.

A l'issue de la journée de course, une soirée festive était organisée. Cette année la nouveauté était la collaboration avec le Comité des fêtes de Marcillé, qui a pu accompagner au bon déroulement de cet événement en proposant un merveilleux repas ainsi que la présence de deux groupes, se succédant sur une scène provisoire installée pour l'occasion. L'équipe organisatrice tient à remercier tous les partenaires de ce bel événement : les sponsors, les bénévoles, le comité des fêtes de Marcillé, la commune de Marcillé et les propriétaires des différentes parcelles traversées par le circuit sans qui l'événement ne serait pas possible. Enfin un grand merci à toutes les personnes ayant participé de prêt ou de loin à l'événement. Cette manifestation sportive et festive du début du printemps prend de l'ampleur et nous nous en réjouissons. Rendez-vous le 6 avril 2024 pour la 3<sup>ème</sup> édition des 6 heures de la Tonnelle !



## • UN 14 JUILLET SOUS LE SIGNE DE LA BONNE HUMEUR.

Cette année, le rallye pédestre a réuni près de 50 marcheurs, petits et grands, qui ont parcouru les chemins et les routes de Marcillé, à la poursuite d'indices leur permettant de réaliser une boucle d'un peu plus de 9 kms. Quant au rallye vélo, il a rassemblé plus de 35 personnes venues s'échauffer les mollets, au gré d'une course d'orientation. Chaque groupe disposait de 5 parcours différenciés par des Zones de couleurs, avec 5 balises à retrouver pour chacune de ces zones. Une fois 3 zones de couleurs explorées, il fallait revenir au point de contrôle (site de la source de Marcillé) pour validation afin de pouvoir repartir vers 2 nouvelles zones de couleurs. Un ravitaillement et des jeux d'adresse étaient proposés sur le site de la source de Marcillé afin de permettre à nos sportifs de reprendre des forces, et de marquer des points en vue de la victoire finale aux rallyes. Des lettres inscrites sur les balises permettaient de reconstituer une phrase pour accéder à la cachette secrète du trésor de Marcillé à l'issue des parcours.

Bravo et un grand merci à tous les participants en espérant vous retrouver aussi nombreux et enthousiastes l'année prochaine !

A midi, tout le monde s'est retrouvé sur le site de la Tonnelle, en compagnie des Marcillais et Marcillaises venus partager un moment de convivialité autour d'un pique-nique qui a rassemblé plus de 200 personnes. Nous remercions le comité des fêtes de Marcillé pour le prêt de leur plancha. L'apéritif, les boissons (vins, eau, bières, cafés, thés, digestifs...), ainsi que les desserts ont été offerts par la commune de Marcillé. L'après-midi était consacré à des jeux et moments en familles et entre amis (jeux surdimensionnés en bois, mini-golf, palet, pétanque, pêche, rampeau, scrabble, cartes ...).

Le soir, un buffet froid a été proposé pour permettre à chacun de poursuivre la soirée dans la joie et la bonne humeur pour près de 140 personnes. Rendez-vous l'année prochaine !



## • DU COTE DU COMITE DES FETES DE MARCILLE :



Depuis le mois de mai, les Comités des Fêtes de Pouffonds et de Saint Génard ont fusionné pour donner naissance au Comité des Fêtes de Marcillé. Rien ne change pour vous.

Les sections restent toujours ouvertes à tout le monde, à savoir :

=> **les jeux / la gym / la marche / la marche nordique / la broderie** sont actifs / **la danse et l'atelier Informatique** sont actuellement en veille. D'autres sections peuvent voir le jour, selon vos désirs.

La constitution du nouveau bureau est la suivante :

A partir du 8 septembre prochain, nous retransmettrons les matchs de l'équipe de France dans le cadre de la coupe du monde de Rugby, à la salle des fêtes de Pouffonds, pour tous les amateurs du ballon ovale.



A noter dans vos agendas :

- **Le 1er septembre** : Assemblée Générale
- **Le 10 septembre** : Marche et Rando VTT.

D'autres manifestations auront lieu dans l'année et vous seront communiquées.

Vos propositions sont aussi les bienvenues.

Nous comptons fortement sur votre présence à toutes nos activités. Merci d'avance !

### La composition du bureau :

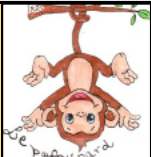
- **Président** = Christophe HILLAIRET
- **Vice-président** = Gilles PAILLAUD
- **Trésorier** = Philippe BOUFFARD
- **Trésorier-adjoint** = Olivier NOCQUET
- **Secrétaire** = Amélie LUCAS
- **Secrétaire-adjoint** = Georges BELLO

Les membres : Christian CHOLLET / Jean-François INGRAND / Pascal MUREAU / Nicole OPALINSKI / Vincent ROY / Thierry SCEAU / Jacques VOIX / Michèle VOIX.

Le président, Christophe HILLAIRET

Pour tout renseignement : [comitepouffonds@gmail.com](mailto:comitepouffonds@gmail.com)

## • DU COTE DE L'APE LE PAIPOUNARD (Association des Parents d'Elèves)



Notre année scolaire est déjà terminée mais grâce à vous tous nous avons pu récolter de l'argent pour vos enfants, petits-enfants, voire arrières petits-enfants...

Avec tout ce que nous vous avons proposé, vous nous avez accueilli les bras ouverts et nous vous en remercions. Que ce soient les chrysanthèmes, les chocolats, les Madeleines Bijou, la journée Belote, le carnaval, la soirée gauloise (où nous sommes revenus sur les pas de nos ancêtres), la vente de miel, les plants de vos jardins (Pensez à nous quand vous mangez vos tomates !), et pour finir notre jolie fête des écoles qui a eu lieu le 25 juin dernier. Une année comme vous le voyez bien chargée pour nos bénévoles ! Et tout cela pour aider nos écoles, nos enseignants et aussi les parents car l'année prochaine arrive le gros voyage scolaire qui a lieu tous les quatre ans.

Donc merci aux bénévoles d'être toujours présents et motivés. Merci à ceux aussi qui viennent ponctuellement pour la fête des écoles pour avoir des bras en plus.

N'hésitez pas ! Venez nous rejoindre dans cette belle aventure, plus on est de fous plus on rit !

L'équipe APE



## Que faire en cas de ...?

La saison estivale, synonyme de soleil et de chaleur, nous appelle à la prudence :

### ♦ Brûlure :

Les barbecues s'invitent à la fête mais attention à ne pas vous brûler. Sachez, qu'en cas de brûlure (stade de la rougeur ou de la phlyctène), lavez abondamment la zone lésée à l'eau fraîche du robinet (15-25 °C) pendant 15 mn ou tant que la brûlure est douloureuse. Vous pouvez appliquer, par la suite, une crème hydratante.



Si la brûlure dépasse le stade de la phlyctène avec une plaie importante, rincer abondamment comme précédemment, n'appliquez rien sur la peau et appelez le 15 ou rendez vous aux urgences les plus proches.

### ♦ Piqûre d'insecte :

Les insectes gâchent quelques fois vos soirées. Si vous n'avez pas d'allergie connue, appliquez des glaçons sur la piqûre pendant quelques minutes pour calmer la douleur. Autre astuce : appliquer une goutte d'huile essentielle « Tea tree » permet d'apaiser. Attention, ne convient pas aux jeunes enfants ni aux femmes enceintes...



Ces conseils ne sont qu'un rappel pour passer un bon été dans la convivialité. Les réunions entre amis, familles, voisins restent le meilleur remède pour garder le moral !

## Plein phare sur... nos producteurs locaux

Dans nos éditions à venir, retrouvez des informations sur nos entreprises, l'artisanat et la production locale.



### « MOHAIR DU MELLOIS », A LA FERME DES GROIES.

C'est un véritable écrin de verdure, où il fait bon vivre, la ferme des Groies. C'est dans ce lieu discret de Saint-Génard qu'Isabelle TAILLARD et Michel FURTER se sont installés avec leurs deux enfants. Résidant auparavant dans le Haut-Doubs dans un village rural de 1800 âmes, la petite famille a mis près de trois ans avant de trouver le cadre idéal pour leur activité d'élevage de chèvres angora. Isabelle a quitté son milieu professionnel d'origine, la conception de machines-outils en Suisse, pour une nouvelle vie dans le milieu agricole et artisanal. Cette petite-fille d'agriculteur, ingénieure de formation, se forme alors en naturopathie et décroche un brevet agricole. L'exploitation a vu le jour début 2022 et les animaux sont arrivés en avril 2022. Dès le départ, Isabelle a la volonté de s'engager dans des pratiques respectueuses de l'environnement ainsi que dans la réalisation et la vente de produits de grande qualité.

Le choix des chèvres angora fait suite à leur découverte lors d'un séjour dans une ferme auberge en 2019. Le couple est aujourd'hui à la tête de 12 ha de terre, de bâtiments en rénovation et Isabelle dispose d'un cheptel d'une quarantaine de chèvres angora. Une journée de portes ouvertes le 30 avril dernier a rassemblé des centaines de visiteurs, permettant de faire découvrir les activités de cette passionnée, entre élevage et confections artisanales en mohair. Le mohair est une fibre animale très ancienne, reconnue pour ses qualités isolantes, sa douceur et sa légèreté, qui se prête à la confection de pulls, ponchos, écharpes, bonnets, chaussettes, étoles, etc... C'est une matière agréable à porter en été comme en hiver. Elle est très réceptive à la lumière et se prête à une variété de teintes. Pour être en cohérence avec sa philosophie de vie, Isabelle a suivi un stage de teinture végétale.

Les boucs et les chèvres sont tous conservés sur la ferme car ils produisent tous de la laine. « *Je ne voulais pas être obligée de réformer des animaux pour produire ce que j'allais ensuite vendre.* », précise-t-elle. Et d'ajouter « *On cherchait quelque chose où on se sente bien, et où on peut développer la biodiversité.* ». C'est désormais chose faite, dans ce cadre idéal, et avec des projets plein la tête. Michel et Isabelle envisagent de produire et transformer des plantes médicinales sur la ferme. D'ici la fin de cette année, Michel commercialisera des huiles de massage, de soin et des baumes 100% naturels et écologiques. Un site Internet avec une boutique en ligne à [www.mohairdumellois.com](http://www.mohairdumellois.com) sera opérationnel cet automne. Quant à Isabelle, elle ouvrira sa boutique à la ferme fin 2023.



En attendant, vous pouvez retrouver les produits confectionnés par Isabelle :

- => le vendredi soir 4 août à la ferme de Chassagne
- => le vendredi soir 11 août à Surgères au marché nocturne d'Hélène
- => le samedi 2 septembre toute la journée à Saint-Saturnin-du-bois (17) à la fête « Le Retour des Terriens »
- => le dimanche 3 septembre à la fête du village de Saint-Georges-de Noigné
- => le ven-sam-dim 22-23-24 septembre à Saintes pour le salon Talents de Femmes
- => le dimanche 3 décembre pour le marché de Noël de Melle

**Prochaines portes ouvertes :**

=> fin avril 2024.

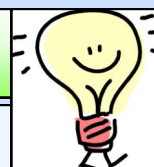
Retrouvez toutes les autres dates sur Facebook à « Mohair du Mellois »

**Pour plus de renseignements :**

=> 07 83 38 94 97

=> [contact@mohairdumellois.com](mailto:contact@mohairdumellois.com)

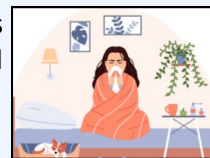
## Le saviez-vous ?



Quelques astuces naturelles pour remédier aux petits aléas du quotidien...

### ◆ Rhume d'été

L'air conditionné, notre meilleur ami en période de fortes chaleurs, peut cependant avoir des effets néfastes sur notre santé et provoquer des toux. Pour soulager ces désagréments, rien de tel qu'une **infusion thym, miel, citron**. Ces derniers ont des vertus antiseptiques et virales.



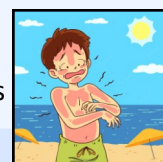
### ◆ Mal des transports

Certaines personnes ont le mal des transports (appelé aussi cinétose) et le départ en vacances peut être un véritable calvaire. Pour remédier à cela : mettre **une goutte d'huile essentielle de menthe poivrée** sur un sucre que vous déposez sous votre langue, ou alors, respirez un mouchoir arrosé de quelques gouttes de cette même huile essentielle pour stopper vos nausées. Attention ! Ne convient pas aux femmes enceintes et allaitantes et aux enfants de moins de 6 ans !



### ◆ Coup de soleil

Qui dit été dit coup de soleil. Si l'on oublie de protéger sa peau, l'utilisation d'**un gel d'aloé vera** va permettre d'apaiser la douleur. Mettez le gel au frais et appliquez-le régulièrement sur les coups de soleil pour les faire disparaître.



# Un p'tit tour dans le passé !

## • UNE AUTRE EPOQUE...



Quelques fragments de journaux de la fin des années 1950 et début 1960. Un petit plongeon dans le passé avec des articles locaux ou nationaux issus de la Nouvelle République... Bonne lecture !

L'homme heureux, dit-on, n'a pas de chemise, mais il porte le...

**SLIP KANGOUROU**  
Le Premier Créé

### LE PRIX DU BLÉ SERAIT FIXÉ A 3 595 Frs

A l'issue d'une réunion d'information, tenue hier après-midi, au Palais-Bourbon, en présence de MM. Pinay et Jacquinet, par le groupe des indépendants et Paysans d'action sociale, on croyait savoir qu'un compromis serait en vue sur le prix du blé. Le « prix d'objectif », qui, en vertu d'un décret publié l'automne dernier, devait être ramené à 3 200 francs le quintal en 1961, serait avancé d'une année, c'est-à-dire en 1960.

En conséquence, le prix du quintal pour la présente campagne pourrait être fixé à 3 595 fr., c'est-à-dire 100 francs de moins qu'au cas où l'indexation jouerait intégralement.

### 45 TOUR DE FRANCE

Map showing the route of the 45th Tour de France, starting from Dunkerque and ending in Paris. Key stops include Caen, Versailles, Dijon, Besançon, and St-Nazaire.

Continuation of the 45th Tour de France route, showing the path through the south of France, including cities like Bordeaux, Toulouse, Nîmes, and Montpellier, before returning to Paris.

### La tour de télévision du Mellois sera sans doute la plus haute de France

Avec 320 mètres d'altitude, elle n'aura que 2 mètres de côté

M. le préfet Escande s'est rendu dernièrement dans le Mellois et a rencontré un ingénieur de la R.T.F., qui lui a montré les plans et l'implantation sur le terrain de Maisonmay, de la future tour de l'émetteur de télévision.

Avec l'altitude de 320 mètres, elle sera l'une des deux plus hautes et probablement pour longtemps la plus haute de France.

Cette tour sera constituée par un croisillon métallique genre pylône carré, mais n'aura que deux mètres de côté.

C'est dire qu'en fonction de sa hauteur, elle paraîtra filiforme dans le ciel où, dès la moindre brume, le sommet échappera aux regards.

La tour de Maisonmay sera sensiblement aussi haute que la Tour Eiffel, comme nous l'avions déjà du reste laissé prévoir dans une information datant de quelques mois.

Sa fabrication (en de nombreux tronçons bien entendu), commencera cette année dans une usine de Nantes et c'est à la fin de 1959 qu'elle sera en place et que l'émetteur fonctionnerait.

Mais il va sans dire que de nombreux filins amarront la tour et lui serviront de tendeurs, scellés dans des blocs de béton à travers la campagne, blocs situés parfois jusqu'à une centaine de mètres de la base de la tour.

### UN MARIAGE A SAINT-GENARD

Judi, à St-Génard, a été célébré le mariage de M. Gabriel Baudrez de Tillou, employé aux usines de Melle, avec Mlle Odette Bouchaud, fille de M. et Mme Victor Bouchaud, cultivateur à St-Génard. M. Bernard, maire de cette localité, a reçu le consentement des époux. Le long cortège auquel participaient environ 70 personnes s'est ensuite dirigé, musique en tête, vers l'église, en vue de la cérémonie religieuse. Toutes nos félicitations et nos meilleurs vœux.

♦ MELLE. — M. MARTIN Jean, entrepreneur à Melle, informé sa clientèle qu'il se tient à sa disposition pour tous travaux de moissonnage-battage.

où nous nous sommes retrouvés. Nous rappelons que les divers objets et lots peuvent être retirés tous les matins au presbytère, jusqu'au 14 juillet. Après cette date, ils seront acquis à l'œuvre.

A l'issue de la cérémonie religieuse, l'ensemble du cortège s'est rassemblé sur la place des Marronniers.

### PREMIER MARIAGE dans la nouvelle mairie de Pouffonds

Depuis mai dernier, la commune de Pouffonds dispose d'une nouvelle mairie aménagée dans un immeuble provenant de la succession de Mme Vve Dechaines.

Elle a été pour la première fois, samedi, le théâtre d'un mariage, celui de Mlle Gisèle Rousseau, domiciliée à Coubertiges, commune de Pouffonds et de M. Serge Desmeller, cultivateur à Taché, Oisnois sympathique premier magistrat, M. Charles Bernard, qui a reçu le consentement des époux.

Cette nouvelle mairie a permis de libérer une pièce comprise dans le bâtiment d'école et occupée déformais par notre instituteur. Il y a environ 80 ans que la mairie se trouvait avec l'école.

Auparavant, elle était située à Bois-Marans, sans doute parce que les maires habitaient à l'époque dans le voisinage : Les Roy-La-roche, etc.

Le bâtiment, qui se compose d'une seule pièce avec grenier, existe toujours et sert présentement de servitudes.

M. Bernard, maire à sa table de travail

La nouvelle mairie : à gauche le secrétariat, à droite la salle des réunions

# Les brèves de la mairie



## => EVITER LES INCENDIES, LES BONS REFLEXES :

Neuf feux de forêt sur dix sont d'origine humaine et pourraient être évités en adoptant **les bons réflexes** :

**Vous êtes fumeur ?** Le bon réflexe, c'est de jeter vos mégots dans un cendrier. En forêt, il est interdit de fumer.

**Vous organisez un barbecue ?** Le bon réflexe, c'est d'être chez soi ou dans un espace aménagé pour cet usage, sur une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent flamber.

**Vous bricolez en plein air ?** Le bon réflexe, c'est de travailler loin des espaces sensibles, de les protéger des étincelles et d'avoir un extincteur à portée de main.

**Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.**

**Vous stockez du bois ou des bouteilles de gaz chez vous ?** Le bon réflexe, c'est de les éloigner de votre habitation et de les stocker dans un abri fermé.

Le risque de départ de feu est encore plus important ces dernières semaines, alors que plusieurs départements sont en état de sécheresse.

En cas d'incendie, j'appelle le **18, le 112 ou le 114** (pour les personnes sourdes ou malentendantes) et je reste à l'abri dans une habitation.

**Plus d'informations :** [feux-foret.gouv.fr](http://feux-foret.gouv.fr)



## => REGISTRE COMMUNAL PERSONNES VULNERABLES :

Vous connaissez une personne âgée, isolée, en situation de handicap ou êtes dans cette situation, pensez à l'inscrire ou vous inscrire gratuitement sur le **registre communal des personnes vulnérables en mairie**. Elle/vous bénéficiera-t-elle ainsi d'une écoute continue et d'une aide en cas de besoin.

### ◆ **PERSONNES INSCRITES DANS CE REGISTRE :**

- Les personnes de plus de 65 ans
- Les personnes de plus de 60 reconnues inaptes au travail
- Les personnes handicapées
- Les personnes vulnérables (isolées, sous traitement médical, femmes enceintes...)

### ◆ **MODALITES D'INSCRIPTION AU REGISTRE :**

- Par la personne concernée : par tous moyens (appel téléphonique, courrier, courriel, sur place).
- Par un tiers ou son représentant : par écrit.

## => RECENSEMENT POPULATION du 18 janvier au 17 février 2024 / APPEL A CANDIDATURE

Le dernier recensement de la population réalisé sur la commune de Marcillé a eu lieu en 2019, le prochain se déroulera **du 18 janvier au 17 février 2024**.

Pour rappel, le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Pour aider l'INSEE à la réalisation du recensement, la commune est chargée de recruter **deux agents recenseurs**, qui travailleront conjointement avec le coordonnateur communal nommé par la Commune.

**Alors si vous êtes intéressés, faites-le nous savoir !**

◆ **Profil recherché =>** Les agents recenseurs sont recrutés, formés, nommés et rémunérés par la commune. Ils doivent posséder **certaines qualités (aptitude relationnelle, méthodique, grand sens de la confidentialité, libre de tout engagement pendant la période de recensement et grande disponibilité, Permis B et véhicule personnel exigés)** Ces agents sont formés par l'INSEE. Cette formation dure deux demi-journées. Elle est prévue dans la première quinzaine du mois de janvier.

### Nous contacter :

#### MAIRIE DE MARCILLE

2, rue de la Mairie-Saint-Génard 79 500 MARCILLE

- ◆ **Tél.** => 05 49 27 05 50
- ◆ **Messagerie** => [mairie.marcille@orange.fr](mailto:mairie.marcille@orange.fr)
- ◆ **Site Internet** => <http://marcille.e-monsite.com>

Le P'TIT MARCILLE est un bulletin d'informations municipal, imprimé par nos soins.  
Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

### => Etat-civil

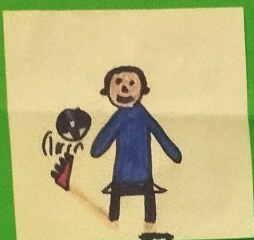
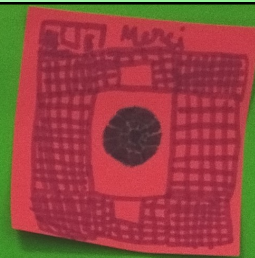
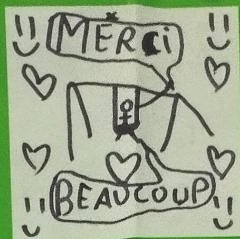
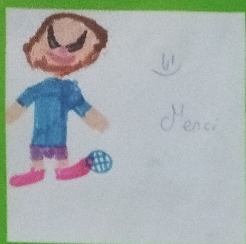
**Pour la période du 30/06/22 au 01/07/23**

**Naissances : 7 / Décès : 6 / Mariages : 3**

Il y aura bientôt un an notre ami et collègue du conseil municipal **Yves LAROCHE** nous quittait. Nous n'oublierons jamais sa gentillesse et sa convivialité, son sens de l'engagement et tant de qualités humaines qu'il nous a offertes, et qui nous manquent aujourd'hui. Toutes nos tendres pensées et notre amitié vont vers sa famille.



# DANS 1 AN, LES J.O. !



L'école Camille Lemberton  
au conseil municipal de Marcillé

A Marcillé, le 03 juillet 2023

Bonjour monsieur le maire, Eric Bernard, et votre conseil municipal.

Nous vous remercions pour le city stade.

Nous remercions tout ceux qui l'ont construit.

Nous avons bien vu les agriculteurs transporter la terre. Merci à eux !

Nous avons observé les étapes de construction : les cailloux, le gazon synthétique, les gravillons, les barres en fer.

Nous apprécions les filets pour éviter que le ballon sorte.

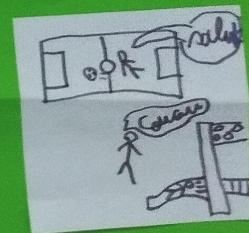
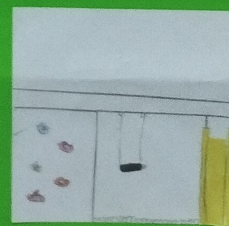
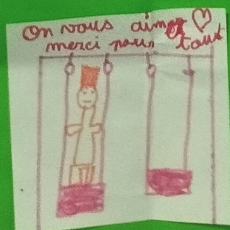
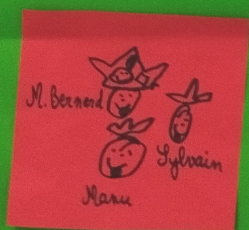
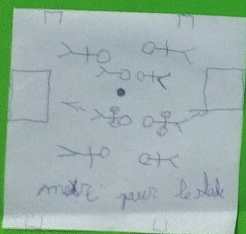
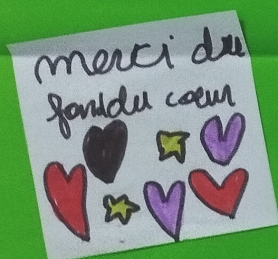
Nous avons été agréablement surpris de découvrir le toboggan, les balançoires, le mur d'escalade et les nouveaux jeux.

Merci encore ! Nous sommes très contents et reconnaissants.

Bien cordialement

les élèves CE2 CM1  
de l'école Camille Lemberton  
et leur maîtresse Anne Sophie

*Lilou*  
*Clement Brochard*  
*Mariela*  
*Olivia*  
*Sylva*  
*Yllain*  
*Mattias*



La lettre de remerciements des enfants de la classe de CE2/CM1 de l'école de Pouffonds, suite à la construction du Citystade.

